Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 73 (1931)

Heft: 2

Artikel: Considérations se rapportant à la taille et à l'âge des chevaux de remonte du type irlandais

Autor: Ramelet, A.L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-589385

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

war die Kuh, abgesehen von der grossen Euter- und Bauchgeschwulst, vollständig normal. Sie bewegte sich ungehindert, gab viel Milch und war in sehr gutem Ernährungszustand.

Sektionsbefund: Nach der sorgfältigen Abtrennung des Euters von der Bauchwand gewahrte man eine Zusammenhangstrennung der Bauchwand an der weissen Linie, ob dem Euter. Die Bruchöffnung fing beim Schambein an und erstreckte sich 15 cm weit gegen den Nabel zu. Die Ränder der Bruchpforte zeigten keine entzündliche Veränderung. Sowohl auf der äussern als auch an der inneren Fläche der Umgebung der Bruchöffnung waren kleine rote Punkte wahrnehmbar. Augenfällig war auch eine rötliche Infiltration der erwähnten Stellen. In einer ovalen Ausbuchtung der Bauchfläche des Euters lag eine Dünndarmschlinge frei und beweglich und gesund im Bruchsack, wie in einem Beutel, der von einer dichten Bindegewebshaut umschlossen wird. Ein Teil der Dünndarmschlinge drang nach vorn gegen den Nabel. Die verlagerten Teile waren lediglich von der Dünndarmschlinge gebildet, ohne Netz. An den übrigen Organen der Bauchhöhle waren keine krankhaften Veränderungen vorhanden. Ätiologisch glaube ich eine äussere Ursache annehmen zu müssen, und zwar wäre das Zerreissen der Bauchdecke durch den heftigen Sturz unmittelbar vor dem Geburtsakte verursacht worden und hat die im Anschluss an die Geburt auftretenden Verdauungsstörungen erzeugt. Das Euter bildete für die vorgefallenen Teile eine Stütze. Die Ruhe und gute Pflege, welche die Kuh während 3 Monaten genoss, genügten, um die durch den Riss verursachte Schädigung seiner Umgebung völlig zur Heilung zu bringen, mit Offenlassung der Bruchpforte.

Considérations se rapportant à la taille et à l'âge des chevaux de remonte du type irlandais.

Par le Colonel vétérinaire Dr. A. L. Ramelet.

La mise en travail du cheval est dans la généralité des cas liée à l'âge qu'il accuse. Il est sans autre évident que les chevaux dont le développement est encore incomplet se trouveront de ce fait beaucoup plus facilement exposés à être tarés prématurément, leurs différents organes n'offrant pas encore la résistance suffisante pour répondre aux efforts de toutes natures auxquels le travail va les exposer. Cette éventualité représente une indication absolue d'opérer leur mise en travail d'une manière progressive tout en surveillant chaque organe en particulier pour

éviter tout surmenage propre à déterminer leur ruine prématurée.

S'il est de même évident que les chevaux indigènes sont mieux à même de résister à ces dommages éventuels du fait qu'ils sont accoutumés à notre glèbe, à notre climat, à nos affourragements, somme toute mieux préparés pour être soustraits aux différentes maladies de la période du jeune âge, il en sera tout autrement pour les chevaux venant de l'étranger, car leur importation est liée au danger d'avoir à subir de nombreuses maladies se rattachant tout spécialement à leur acclimatation, aux travaux auxquels ils seront soumis dans la suite et aux changements survenus dans leur affourragement. L'indication de les surveiller de très près lors de leur mise en travail sera par conséquent plus nécessaire encore que ce n'est le cas pour les chevaux indigènes. Pour réaliser au mieux cette tâche, il faut surtout veiller à ne choisir que des remontes suffisamment développées car il est prouvé surabondamment que c'est tout particulièrement les jeunes chevaux qui sont le plus sujet aux infections diverses et aux maladies qui en résultent.

Pour les chevaux de l'armée, ceux de la cavalerie en particulier, quels sont les moyens dont nous pouvons disposer pour atteindre ce but en prenant pour règles les dispositions prévues dans les ordonnances à ce sujet?

Les prescriptions contenues dans l'ordonnance sur les chevaux de cavalerie du 24 mars 1922 indiquent à l'article premier, troisième alinéa, ce qui suit:

„Au moment des achats, les chevaux doivent être âgés de 3 ans ½ au moins et leur taille prise au garrot sous potence ne doit pas être inférieure à 1,54 cm.“ Ces deux conditions réglementaires nous fournissent donc une base pour les exigences à formuler lors des achats. Voyons s'il est possible de s'y conformer d'une façon absolument scrupuleuse sans avoir la crainte de pouvoir commettre une erreur. Le cheval étant un être animé est de ce fait sujet à des réactions qui influent sur son format sans qu'il soit possible de les annihiler complétement, il y a donc lieu de leur attribuer une certaine importance pour les variations qu'elles sont à même de provoquer sur leur taille.

A notre avis, les conditions précitées n'ont pas du tout lieu d'être considérées comme exagérées, bien le contraire, car nous avons la conviction que ce serait une mesure des plus utile s'il était possible de faire admettre qu'aucune remonte ne doit être achetée avant d'avoir quatre ans faits et ne pas accuser une taille

inférieure à 1,55 cm. Cherchons maintenant à développer les arguments qui à notre manière de voir, rendent ces mesures désirables.

Depuis plus de 10 ans, toute notre cavalerie est remontée exclusivement avec des chevaux irlandais, or le cheval de ce type appartenant à la classe remonte accuse en général dès l'âge de 4 à celui de 5 ans le maximum de la taille à laquelle il parviendra. Ceci est l'inverse pour les chevaux allemands avec lesquels nous remontions autrefois nos escadrons et dont la taille avait une tendance à augmenter jusqu'à 6 ans et plus; cet inconvénient nous a du reste causé parfois maintes surprises désagréables. Le cheval de troupe irlandais atteignant son maximum de taille à 5 ans, celle-ci variant peu dès l'âge de 4 ans, il est donc, sous un plus petit format, de taille plus précoce, que le cheval allemand. Cette constatation implique le devoir d'en tenir compte lors des achats. Le minimum de 1,54 cm. pour la taille du cheval irlandais doit par conséquent être considéré comme une limite qu'on ne saurait dépasser impunément. Pour bon nombre de nos cavaliers elle a lieu même d'être considérée comme insuffisante surtout si la remonte accuse du sang car elle est alors le plus souvent trop légère. Nos hommes ont une tendance marquée à prendre rapidement du poids, notre paquetage est lourd, notre terrain accidenté, considérations propres à rendre pénible le travail de nos chevaux de troupe.

Voyons maintenant ce qu'il advient lors des achats et à quelles éventualités on peut s'attendre.

Le prix moyen de la remonte étant fixé, il est évident – c'est du reste le droit du fournisseur car il doit aussi gagner son pain – qu'il va chercher à réaliser le bénéfice le meilleur sur le lot des remontes qu'il doit fournir. Or, comme sur le marché, la taille et l'âge du cheval ne peuvent s'acquérir qu'à beaux deniers comptants, plus le fournisseur pourra faire accepter de chevaux accusant 1,54 cm. de taille et sensés âgés de 3 ans ½ au moins, plus il en retirera de bénéfices, puisque c'est sur ces bases qu'il a conclu son contrat de fourniture, il est donc logique d'en déduire qu'avant de le signer, il a considéré le bénéfice qu'il pouvait retirer de sa fourniture comme suffisant pour la bonne marche de son commerce.

Pour le cheval dont la taille peut donner lieu à discussion, il lui est facile de chercher à le grandir quelque peu, soit en laissant le sabot atteindre une longueur anormale, soit en ferrant le sujet avec un fer dont les branches auront une épaisseur

démesurée. Ainsi faisant 2 ou 3 cm. peuvent être facilement gagnés, ceci peut suffire bien souvent à permettre qu'une remonte soit alors rangée dans celles pouvant être acceptées.

Il va de soi que l'expert chargé d'examiner le sujet présenté, a le devoir de s'opposer de façon aussi catégorique que possible à cette supercherie, mais si la présentation a lieu par la pluie sur terrain détrempé que les sabots soient souillés par la boue, la possibilité n'est pas exclue qu'un fer épais de branches puisse passer inaperçu. Il est de règle de veiller à ce que les chevaux acceptés à la limite de la taille accusent suffisamment de coffre et de membres pour ne pas devoir être rangés dans les chevaux trop légers, si c'est le cas il vaut mieux les refuser car ils sont toujours dans la suite d'un placement fort difficile.

Il n'est, en effet, pas rare d'avoir à enregistrer des surprises désagréables, si l'on procède à une révision de la taille des remontes à leur arrivée à destination après leur voyage d'importation en Suisse.

Une remonte acceptée lors de l'achat à la limite de la taille autorisée, c'est-à-dire lorsqu'elle accuse 1,54 cm. sous potence, peut fort bien ensuite, n'avoir qu'une taille inférieure à celle reconnue lors de sa présentation.

A quoi faut-il attribuer cette différence?

On a cherché à l'expliquer en disant que du fait des fatigues inhérentes à leur voyage d'importation, les remontes subissaient un certain affaissement ayant sa répercussion sur leur organisme entier, s'accusant ensuite par une diminution de leur taille.

Si l'on admet ce raisonnement justifié, il ne saurait à notre avis, être admissible au delà des quelques semaines faisant suite à l'arrivée des remontes dans notre pays. Passé ce délai, quand la remonte a récupéré sa condition, si la diminution de taille persiste, la cause doit en être recherchée ailleurs.

Il est par contre beaucoup plus logique d'attribuer cette diminution de taille aux supercheries pratiquées par les marchands; fers trop épais de branches, sabots laissés des mois durant sans renouveler leur ferrure de manière à augmenter la hauteur de leurs parois, puis l'usage fréquent de faire relever la tête des chevaux présentés au moment où l'on procède à leur mensuration, procédé auquel le palefrenier chargé de les tenir en mains, se livre volontiers, si l'on ne s'y oppose.

Vouloir admettre que la remonte puisse avoir été mal toisée n'est guère admissible, lors même que ce ne soit pas une impos-

sibilité, le cheval comme tout être animé est sujet à des réactions subites pouvant influencer sa taille de façon inopportune.

Le praticien quelque peu expérimenté saura néanmoins en tenir compte et choisir le moment propice pour obtenir une mensuration exacte; il prendra en considération pour cela la nature du sol par rapport à celui sur lequel reposent les sabots du cheval, puis il veillera à ce que la canne hypométrique soit bien perpendiculaire, qu'elle ne soit pas inclinée latéralement par rapport au corps du cheval ou ne s'en rapproche pas de bas en haut. La potence de la canne doit aussi tout naturellement être bien horizontale et placée sur la région la plus élevée du garrot et non pas sur l'encolure. Ceci demande une certaine habitude pour être exécuté correctement, surtout si l'on doit examiner des jeunes chevaux encore peu familiarisés à l'homme.

Pour ce qui se rapporte à l'âge des remontes la question s'avère de suite comme étant beaucoup plus compliquée, car la mâchoire du jeune cheval offre des possibilités de fraudes aussi variées qu'ingénieuses pour chercher à vieillir un cheval trop jeune. Malheureusement ces interventions délictueuses sont mises en pratique sur une très vaste échelle dans tous les pays où se fait l'élevage du cheval. Ces manipulations bien comprises permettent aux marchands de réaliser d'importants bénéfices, aussi ne faut-il pas trop s'étonner si la plupart d'entre eux se vouent à cette pratique sans y apporter le moindre scrupule.

Quand le cheval de 3 ans ½ au moins, a la mâchoire normale, c'est-à-dire que ses incisives sont vierges de toute intervention frauduleuse, elle se présente comme suit: Vue de face, huit incisives de remplacement sont apparentes,. A chaque mâchoire deux pinces d'adulte entièrement développées, par conséquent quatre incisives en frottement sur toute l'étendue de leur table, de même à chaque mâchoire deux mitoyennes d'adulte en voie d'évolution. A 3 ans ½, elles ne sont pas encore en contact, ce n'est qu'à l'époque où le cheval accuse „prenant 4 ans" qu'elles commencent à s'effleurer par leur extrémité libre à l'angle le plus rapproché des pinces, à l'opposé c'est-à-dire du côté des coins c'est encore loin d'être le cas. En outre la ligne de démarcation de la gencive et des dents remplacées suit une ligne sinueuse mais parallèle à celle formée par l'affrontement des pinces de remplacement. De plus l'arc formé par les mâchoires vues de profil est absolument régulier, il n'accuse aucun bec, aucune brisure en avant au point où les pinces de remplacement s'appliquent les unes sur les autres.

Lorsqu'on a bien en mémoire ces renseignements, il n'est pas possible de commettre une erreur d'appréciation pour déterminer l'âge du cheval que l'on examine. Seules des différences légères peuvent influencer quelque peu le jugement, elles sont ordinairement attribuables au mode d'affourragement auquel le cheval a été soumis et s'accusent par un vieillissement des dents plus ou moins prononcé.

Il n'en est par contre pas du tout de même si le jeune cheval a fait l'objet de manipulations frauduleuses pour être vieilli. Avant tout rappelons que cette pratique s'effectue le plus souvent sur des chevaux dont la taille s'est développée rapidement, car s'il s'agit d'un petit cheval et dont on peut prévoir que la taille ne sera pas encore suffisante à l'époque prévue pour sa présentation, ces mesures sont superflues. Puis rappelons aussi que le cheval jeune qui se développe de façon hâtive, qui prend de la taille au delà de la normale pour l'âge qu'il a en réalité sera dans la généralité des cas, un cheval dont l'acclimatement se fera dans la suite de façon plus difficile que celui qui se sera développé dans des conditions et proportions normales. Le cheval hâtif est donc de ce fait déjà un sujet handicapé.

Ajoutons encore que les interventions frauduleuses sur les incisives du cheval s'opèrent le plus souvent de façon brutale et sans le moindre ménagement, les douleurs qu'elles provoquent ne sont pas sans influencer l'état de santé des chevaux pendant une période plus ou moins longue car il ne s'agit pas seulement d'extraire les incisives de première dentition mais de faire apparaître celles de remplacement le plus rapidement possible. Au moyen d'un cautère approprié chauffé au rouge la gencive est cautérisée de telle façon que l'extrémité de la dent de remplacement encore cachée profondément dans son alvéole puisse être mise à nu. Il va de soi que son évolution va s'opérer ensuite de façon anormale. Non seulement elle ne suivra pas la direction naturelle, car elle s'inclinera trop en avant forcée à celà par l'insuffisance de soutien de la gencive affaiblie par la cautérisation et aussi par suite de la préhension des aliments tout spécialement lorsque les jeunes chevaux sont mis de manière permanente à la prairie. La structure intime de la dent ainsi forcée à une évolution hâtive, n'accusera pas non plus suffisamment de résistance à l'usure, comme peut le faire la dent apparue dans des conditions normales elle s'usera beaucoup plus rapidement. La preuve indiscutable qu'il en est bien ainsi est démontrée à l'évidence par de nombreux cas où le cheval ayant encore ses coins

de première dentition présentait malgré cela une usure complète du cornet dentaire des pinces inférieures de remplacement, c'est-à-dire qu'elles marquaient six ans faits alors que le cheval n'avait en réalité que quatre ans. Dans nombre de cas où les chevaux étaient sensés avoir quatre ans puisqu'ils étaient déjà pourvus de huit incisives de remplacement, ils conservaient néanmoins encore leurs coins de lait pendant des périodes dépassant une année. Une troisième preuve nous est fournie par l'irrégularité accusée par la ligne de démarcation de la gencive avec la dent; lorsque les dents ont été arrachées et la gencive cautérisée, elle se trouve plus bas que ce n'est le cas lorsque l'évolution de l'incisive de remplacement se fait de façon naturelle.

Les figures que nous donnons ci-après permettront d'illustrer les faits relatés ci-dessus.

La figure 1 représente la mâchoire normale vue de face d'un cheval prenant trois ans. Les pinces supérieures de remplacement sont déjà passablement développées mais pas encore arrivées au niveau des mitoyennes de lait, elles ne sont cependant plus vierges car elles ont déjà été en frottement durant un certain temps avec les pinces inférieures de lait avant leur chute. Les pinces inférieures de remplacement ont percé la gencive, il existe un intervalle assez prononcé entre leur sommet et les pinces supérieures. Les mitoyennes de lait commencent à se colleter. La ligne de démarcation entre la gencive et la dent est à peu près parallèle avec la table des pinces supérieures.

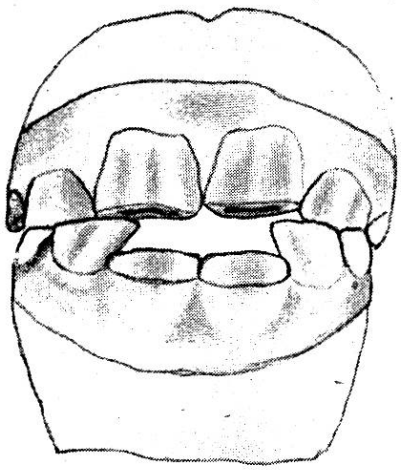

Figure 1.

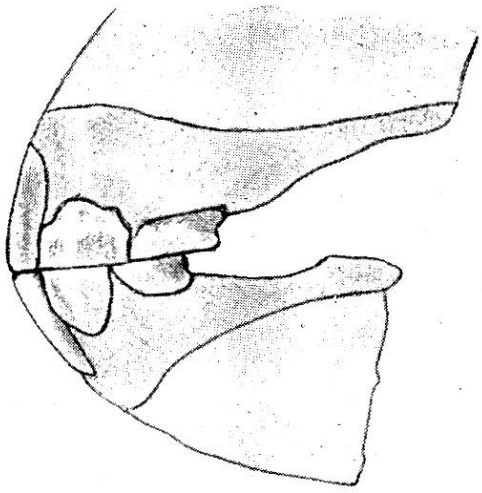

Figure 2.

La figure 2 représente la mâchoire normale vue de profil d'un cheval ayant trois ans faits. L'arc antérieur formé par la

direction des pinces de remplacement de chaque mâchoire suit une courbe régulière. Ces quatre dents commencent à entrer en frottement. Les mitoyennes de lait de même que les coins subsistent encore.

La figure 3 représente la mâchoire normale vue de face d'un cheval prenant quatre ans. Les quatre pinces de remplacement sont nettement en contact. Pour les mitoyennes de remplacement ce n'est pas encore le cas, seuls leurs angles les plus rapprochés des pinces commencent à s'affleurer, ce qui fait paraître la dent un peu oblique. L'angle des mitoyennes le plus rapproché des coins n'est pas encore arrivé à leur hauteur.

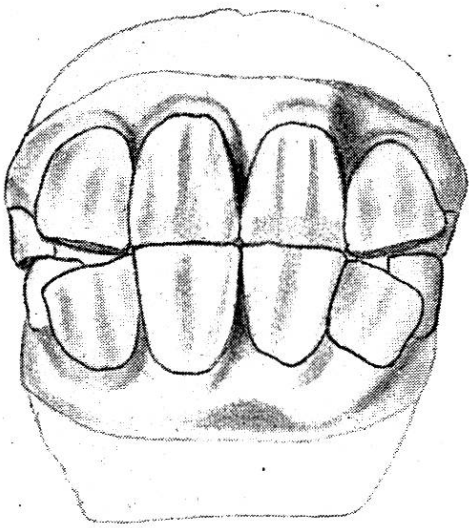

Figure 3.

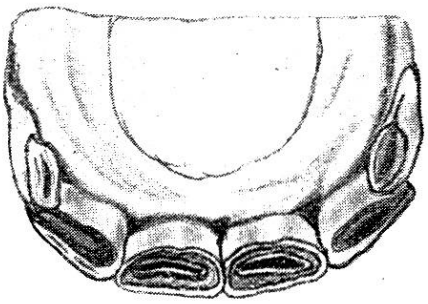

Figure 4.

La figure 4 représente la mâchoire inférieure normale permettant l'examen de la table dentaire d'un cheval ayant quatre ans. La table des pinces est nettement en frottement, le cornet dentaire bien circonscrit, la table des mitoyennes commence seulement son frottement.

La figure 5 représente par contre, vue de face, la dentition anormale de la mâchoire supérieure d'un cheval ayant à peine trois ans auquel les mitoyennes de lait ont été arrachées et la gencive cautérisée pour faire apparaître celles de remplacement dont on aperçoit l'extrémité au-dessus de la ligne horizontale de la gencive procédé permettant de le faire passer pour avoir 4 ans en fort peu de temps alors qu'il n'aura en réalité que trois ans faits.

La figure 6 se rapporte à la mâchoire vue de profil d'un cheval dont les pinces de remplacement forment une sorte de bec; ayant été arrachées prématurément, elles ont dévié de leur direction

normale n'étant pas suffisamment soutenues par la gencive; elles offrent en outre une apparence de faiblesse nettement marquée, mitoyennes et coins de lait sont ceux d'un cheval n'ayant pas encore trois ans.

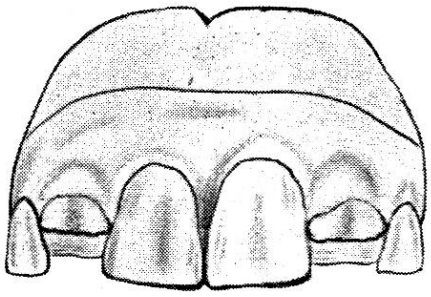

Figure 5.

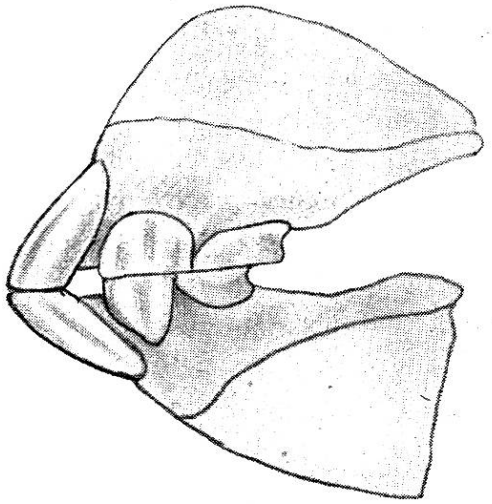

Figure 6.

La figure 7 se rapporte à la mâchoire inférieure et permettant l'examen de la table dentaire d'un cheval de quatre ans auquel les pinces furent arrachées prématurément. La table dentaire des pinces présente un rasement complet du cornet dentaire, c'est-à-dire qu'elles sont pareilles à celles d'un cheval de six ans faits alors que les mitoyennes ont leur table qui vient seulement d'entrer en frottement. Les coins de lait ne sont pas encore prêts à tomber, leur déchaussement s'affirme seulement.

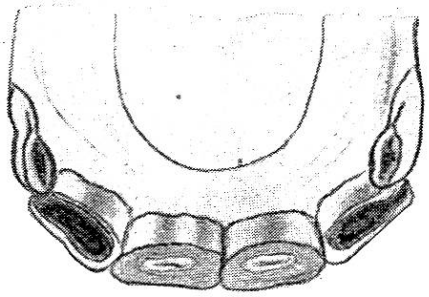

Figure 7.

Telles sont les particularités se rapportant à la taille et à la dentition de nos remontes, les chevaux plus âgés ne faisant plus l'objet d'acquisitions au titre de remontes pour notre armée, nous pouvons nous dispenser de relater ce qui dans le même ordre d'idées pourrait les concerner. Les déductions à tirer des considérations développées dans notre exposé se rapportant à

la taille et l'âge des chevaux de remonte nous paraissent pouvoir se résumer comme suit:

Il serait à désirer que l'on puisse admettre comme limite inférieure de la taille d'une remonte, la hauteur de 1,55 cm. prise au garrot.

Les chevaux au-dessous de cette taille sont en général trop légers et accusent trop de sang pour pouvoir aisément assurer un service de selle et d'attelage comme doit être à même de le faire le cheval du dragon Suisse.

Il serait de même désirable que toute remonte au moment de sa présentation lors de l'achat accuse un âge de 4 ans constaté par les données fournies par une mâchoire indemne de toute intervention frauduleuse, l'expérience ayant prouvé surabondamment que l'importation de chevaux plus jeunes est fréquemment liée à une acclimatation longue et pénible.

Il est recommandable aussi de veiller à ce que les chevaux de 4 ans dont la dentition permet de dire qu'elle a été soumise à des manipulations ayant pour but de les vieillir, fassent l'objet d'un examen très attentif, si leur taille a lieu d'être considérée comme trop élevée pour l'âge qu'ils ont en réalité. Les chevaux dont le développement est hâtif sont plus que tous les autres exposés à faire une acclimatation difficile.

Aus der veterinär-ambulatorischen Klinik der Universität Zürich.
(Prof. Dr. O. Schnyder.)

Das peptische Labmagengeschwür beim ausgewachsenen Rinde.

(Ulcus pepticum, s. rotundum, s. ventriculi).

Von Dr. Ferdinand Müller, sen., Tierarzt in Malters.

Einleitung.

Die veterinärmedizinische Literatur enthält noch ziemlich spärliche Aufzeichnungen über das peptische Magengeschwür, speziell trifft das zu für die peptischen Geschwürsbildungen bei dem ausgewachsenen Rinde. In der Folge soll die Rede nur von diesen sein und Geschwürsbildungen, die nicht peptischen Ursprunges sind, keine eingehende Berücksichtigung finden.

Der Grund einer wenig reichhaltigen veterinärmedizinischen Literatur auf dem Gebiete des Magengeschwürs dürfte darin liegen, dass das Leiden bisher nicht häufig beobachtet worden ist und es in seinem Anfangsstadium keine charakteristischen Symptome zeigt.